

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1870.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances , pour l'exercice 1870 , s'élève à la somme de 13,174,380 francs. Comparé au Budget de l'exercice 1869, qui était de 13,201,880 francs, il présente une diminution de 27,500 francs, qui s'explique comme il suit :

*Administration centrale.*ART. 7^{bis}.

Un crédit extraordinaire de 85,100 francs a été alloué au Budget des Dépenses du Ministère des Finances de l'exercice 1869, pour couvrir les frais de transformation des pièces de cuivre de cinq centimes et de dix centimes à démonétiser, en pièces de deux centimes, ainsi que les frais de fabrication de pièces d'un centime.

Ce crédit étant reconnu suffisant, il n'y a pas lieu d'en pétitionner un nouveau au Budget de 1870, qui subit de ce chef une diminution de 85,100 francs.

ART. 8.

Papiers à timbrer. — En présence de l'accroissement continu du débit du papier timbré, on prévoit la nécessité d'une augmentation de crédit de 5,000 francs pour l'exercice 1870.

Le produit de ce débit s'est élevé :

En 1863 à	fr.	2,548,504	»
En 1864 à		2,612,575	»
En 1865 à		2,607,402	»
En 1866 à		2,748,710	»
En 1867 à		2,781,998	»

La recette de 1867, comparée à celle de 1865, présente une augmentation de plus de 9 p. ^o/_o.

ART. 14.

La diminution de 136,900 francs provient des causes ci-après :

L'administration a procédé à une nouvelle classification des bureaux de douane, en vue de mettre les traitements plus en rapport avec le travail et la responsabilité qui incombent aux receveurs. A cette occasion, il a paru convenable, afin de simplifier les écritures, de ranger parmi les recettes à remises proportionnelles 87 bureaux à traitement fixe qui, à raison du peu

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'importance de leurs produits, tombent dans la catégorie des recettes qui ont un *minimum* de remises de 1,500 francs. La dépense afférente à ces bureaux est transférée à l'article 15, qui subit de ce chef une augmentation de 137,000 francs.

ART. 15.

L'augmentation de 137,000 francs est expliquée à l'article précédent.

ART. 17.

La loi du 5 juin 1868 abolit le contrôle obligatoire des ouvrages d'or et d'argent, à partir du 1^{er} juillet 1869; mais elle accorde au public la faculté d'en faire vérifier les titres par des essayeurs du Gouvernement, dont le nombre sera déterminé d'après l'usage qui sera fait de cette faculté. On ne pourra être fixé à cet égard que quand la nouvelle loi aura fonctionné pendant un certain temps. Dans cet état de choses, la prudence conseille de reproduire au Budget de 1870 le crédit de 60,100 francs voté pour 1869.

ART. 18.

Le crédit porté à l'article 18 a principalement pour objet les suppléments de traitement alloués aux employés inférieurs des douanes chargés de la surveillance des fabriques de sucre de betterave. Le nombre de ces usines augmentant pour ainsi dire chaque année, les frais de surveillance s'accroissent également. Un supplément de crédit de 10,000 francs est présumé nécessaire pour faire face aux besoins du service en 1870.

ART. 19.

L'augmentation de 35,000 francs, demandée à l'article 19, servira à payer les traitements d'attente des fonctionnaires de la garantie des matières d'or et d'argent, qui seront mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi.

ART. 20.

La diminution de 9,000 francs, que présente l'article 20, se divise comme il suit :

Frais de bureau	fr. 2,500 »
Frais de tournée	6,500 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 9,000 »
	<hr/>

Ces économies résultent de la suppression : 1^o de l'indemnité extraordinaire accordée à deux directeurs, à titre de frais de bureau; 2^o du contrôle obligatoire des ouvrages d'or et d'argent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21.

L'administration a le projet de modifier le règlement sur les poursuites en matière de contributions directes, afin de le mettre en harmonie avec la législation en vigueur.

Depuis longtemps il est reconnu que les porteurs de contraintes ne sont pas convenablement rétribués, et leur position s'est encore empirée par suite de la décision ministérielle, qui ordonne aux receveurs d'envoyer par la poste les derniers avertissements que les porteurs de contraintes portaient précédemment chez les contribuables en retard de se libérer, à raison de 10 centimes par avertissement. C'est en vue d'améliorer le sort de ces agents que l'on propose d'élever de 20,000 francs à 50,000 francs le chiffre de l'allocation qui figure sous le litt. *f* de l'article 21. Cette augmentation représente à peu près le chiffre des frais qu'occasionnait la remise des derniers avertissements.

Par suite des simplifications apportées au modèle du sommier des contributions directes, le travail des receveurs est notablement diminué, au point que l'on peut se dispenser de leur allouer une indemnité spéciale de ce chef. Le Budget de 1869 comprend une somme de 21,500 francs pour cet objet.

D'après ce qui précède, l'article 21 subit une augmentation de 8,500 francs, savoir :

Litt. <i>f</i> . Porteurs de contraintes, augmentation	fr.	50,000	»
A déduire		21,500	»
qui figurent au Budget de 1869 pour les sommiers.			
		<hr/>	
	RESTE.	fr.	8,500
			<hr/>

ART. 28.

Les remises des greffiers se sont élevées à 53,400 francs, en 1866, et à 36,040 francs, en 1867. Eu égard à l'augmentation constante du produit des droits de greffe, et bien que le crédit ne soit pas limitatif, on propose de porter l'allocation à 60,000 francs.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1870, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1869.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1870.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.						
I.	Administr. centrale	966,900	120,100	1,087,000	971,000	57,000	1,028,000	5,000	"	"	85,100	"	78,100
II.	— de la trésorerie, etc.	170,000	"	170,000	170,000	"	170,000	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	9,507,900	94,500	9,602,400	9,520,000	126,800	9,646,800	12,100	"	52,500	"	44,600	"
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,279,680	17,000	2,296,680	2,285,680	17,000	2,502,680	6,000	"	"	"	6,000	"
V.	Pensions et secours	58,000	"	58,000	58,000	"	58,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX . . . fr.	12,970,480	231,400	13,201,880	12,993,580	180,800	13,174,380	25,100	"	52,500	85,100	50,600	78,100
								DIFFÉRENCES fr.		EN PLUS : 25,100	EN MOINS : 50,600	EN MOINS : 27,500	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1870, est fixé à la somme de *treize millions cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingts francs* (13,174,380 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	600,500	5,000	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000	2,000	
4	Frais de tournées	7,000	»	
5	Matériel	64,000	50,000	1,008,900
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200	»	
7	Service de la monnaie	25,200	»	
8	Magasin général des papiers	158,000	»	
9	Documents statistiques	18,000	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor	155,000	»	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	55,000	»	170,000
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements	504,200	»	
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	591,500	24,500	
14	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	1,807,500	6,000	
15		1,857,000	»	
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,555,500	6,000	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	60,100	»	
18	Suppléments de traitement	150,000	»	9,646,800
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	75,000	
20	Frais de bureau et de tournées	75,700	15,500	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	411,500	»	
22	Police douanière	5,000	»	
25	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif)	2,000	»	
24	Matériel	162,400	»	
A REPORTER. fr.		10,661,900	165,800	10,825,700

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	10,661,900 »	165,800 »	10,827,700 »
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	458,800 »	»	2,502,680 »
26	— — du domaine	116,800 »	7,000 »	
27	— — forestier	552,580 »	»	
28	Remises des receveurs — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,110,000 »	»	
29	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 »	»	
30	Matériel	60,500 »	»	
31	Dépenses du domaine	95,500 »	10,000 »	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
33	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	58,000 »
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr	12,995,580 »	180,800 »	15,174,580 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1870.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre.												
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">56,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">76,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	56,000	2,000	20,000	»	76,000	2,000		
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
56,000	2,000													
20,000	»													
76,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">18,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">26,000</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">64,000</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	18,000	»	20,000	»	26,000	30,000	64,000	30,000
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
18,000	»													
20,000	»													
26,000	30,000													
64,000	30,000													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage												
	d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">25,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	2,400	»	4,800	»	12,000	»	4,000	»	25,200	»
4,200	»													
2,400	»													
4,800	»													
12,000	»													
4,000	»													
25,200	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
600,500	5,000	605,500	605,500	»	»	
76,000	2,000	78,000	78,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
64,000	30,000	94,000	94,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
23,200	»	23,200	23,200	»	»	
795,900	37,000	832,900	832,900	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																					
			REPORT. fr.																																				
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																																					
7 ⁶⁴	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre																																					
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordina.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Papiers à timbrer</td> <td style="text-align: center;">70,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">b.</td> <td>Papier électoral</td> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">c.</td> <td>Autres papiers de toute espèce.</td> <td style="text-align: center;">73,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>Documents statistiques.</i></td> <td style="text-align: center;">158,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i></td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">b.</td> <td>— de publication</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">18,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>				CHARGES				ordinares.	extraordina.	a.	Papiers à timbrer	70,000	»	b.	Papier électoral	15,000	»	c.	Autres papiers de toute espèce.	73,000	»	<i>Documents statistiques.</i>		158,000	»	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»	b.	— de publication	6,000	»			18,000	»
		CHARGES																																					
		ordinares.	extraordina.																																				
a.	Papiers à timbrer	70,000	»																																				
b.	Papier électoral	15,000	»																																				
c.	Autres papiers de toute espèce.	73,000	»																																				
<i>Documents statistiques.</i>		158,000	»																																				
a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»																																				
b.	— de publication	6,000	»																																				
		18,000	»																																				
8																																							
9																																							
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																					
		CHAPITRE II.																																					
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Nombre d'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Traitements des directeurs et agents</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 8,000</td> <td style="text-align: center;">129,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">b.</td> <td>— des agents auxiliaires</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">300 à 600</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11</td> <td>»</td> <td>Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">35,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinares.	extraordin.	a.	Traitements des directeurs et agents	28	5,000 à 8,000	129,000	»	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	6,000	»	11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .		35,000	»											
	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																				
			ordinares.	extraordin.																																			
a.	Traitements des directeurs et agents	28	5,000 à 8,000	129,000	»																																		
b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	6,000	»																																		
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .		35,000	»																																		
10																																							
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																																					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
795,900	37,000	832,900	832,900	»	»	
»	»	»	83,100	»	83,100	
158,000	»	158,000	155,000	5,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
971,900	57,000	1,028,900	1,087,000	5,000	85,100	
DIMINUTION. . . . fr.				78,100		
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
CHAPITRE III.								
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.								
<i>Surveillance générale.</i>								
19	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»	
	b.	— des inspecteurs provinciaux	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»	
	c.	— de l'inspecteur spécial	4	2 ^e	6,000	24,000	»	
	d.	— des premiers commis de direction	1	»	6,500	6,500	»	
	e.	— des seconds commis de direction	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»	
	f.	— des premiers commis de direction	3	2 ^e	4,000	12,000	»	
	g.	— des seconds commis de direction	3	3 ^e	3,500	10,500	»	
	h.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 2,400	58,100	»	
	i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e		2,000	50,000	»
	j.	— des seconds commis de direction	24	3 ^e	1,600	35,600	»	
k.	— des seconds commis de direction	25	4 ^e	1,200	50,000	»		
			105			504,200	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>								
13	a.	Traitements des inspecteurs	5	»	6,500	»	19,500	
	b.	— des contrôleurs	6	1 ^{re}	4,000	24,000	»	
	c.	— des géomètres	6	2 ^e	5,500	21,000	»	
	d.	— des géomètres	6	3 ^e	3,000	18,000	»	
	e.	— des géomètres	49	1 ^{re}	2,200	107,800	»	
	f.	— des géomètres	49	2 ^e	1,800	88,200	»	
	g.	— des géomètres	49	3 ^e	1,500	75,500	5,000	
	h.	— des géomètres	49	4 ^e	1,200	58,800	»	
				217			591,500	24,500
	A REPORTER. . . . fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
304,200	»	304,200	304,200	»	»	
391,300	24,500	415,800	415,800	»	»	
695,500	24,500	720,000	720,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
14	a.	Traitements des contrôleurs	25	1 ^{re}	5,000	125,000	»
			25	2 ^e	4,200	105,000	»
			25	3 ^e	3,600	90,000	»
			25	4 ^e	3,000	75,000	»
	b.	— des sous-contrôleurs	25	»	2,000	50,000	»
			4	1 ^{re}	9,000	56,000	»
			4	2 ^e	7,500	30,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	2	3 ^e	6,000	12,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			8	5 ^e	3,600	28,800	»
			11	6 ^e	2,700	29,700	»
			14	7 ^e	2,000	28,000	»
			22	1 ^{re}	3,000	66,000	»
	d.	— des vérificateurs.	26	2 ^e	2,500	65,000	»
			51	3 ^e	2,000	62,000	»
			52	4 ^e	1,500	48,000	»
			19	1 ^{re}	2,200	41,800	»
	e.	— des commis aux écritures	26	2 ^e	1,800	46,800	»
			34	3 ^e	1,500	51,000	»
		40	4 ^e	1,200	48,000	»	
		177	1 ^{re}	1,500	265,500	»	
f.	— des commis des accises	194	2 ^e	1,200	232,800	»	
		100	3 ^e	1,000	100,000	»	
		100	4 ^e	900	90,000	»	
g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	57,600	6,000	
		974	1,807,500	6,000	
15	»	Remises proportionnelles et indemnités (538 agents) (Crédit non limitatif)					
					A REPORTER. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
695,500	24,500	720,000	720,000	»	»	
1,807,500	6,000	1,813,500	1,950,400	»	136,900	
1,857,000	»	1,857,000	1,700,000	157,000	»	
4,340,000	50,500	4,370,500	4,370,400	157,000	156,900	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Report. . . . fr.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>						
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
16	a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000 »
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500 »
			15	1 ^{re}	4,200	63,000 »
	c.	— des contrôleurs	16	2 ^e	5,600	57,600 »
			16	5 ^e	3,000	48,000 »
	d.	— des lieutenants	45	»	2,000	86,000 »
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600 »
	f.	— des brigadiers	457	»	1,400	639,800 »
	g.	— des sous-brigadiers.	502	»	1,100	552,200 »
			867	1 ^{re}	1,000	867,000 »
	h.	— des préposés	917	2 ^e	900	825,500 »
			821	5 ^e	800	656,800 »
	i.	— des préposés temporaires.	570	»	»	190,000 »
	j.	— des matelots	51	1 ^{re}	1,100	54,100 »
			28	2 ^e	1,000	28,000 »
	k.	— des mouses	4	»	600	2,400 »
l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600 »	
m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	158,400 6,000	
			4546	4,535,500 6,000
<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>						
17	a.	Traitements des contrôleurs	4	1 ^{re}	5,500	14,000 »
			5	2 ^e	3,000	15,000 »
			5	5 ^e	2,500	12,500 »
			5	4 ^e	2,000	6,000 »
	b.	— des essayeurs et essayeurs-adjoints	14	»	600 à 1,200	12,600 »
			51	60,100 »
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,340,000	30,500	4,370,500	4,370,400	137,000	136,900	
4,533,500	6,000	4,539,500	4,539,500	»	»	
60,100	»	60,100	60,100	»	»	
8,733,400	36,500	8,769,900	8,769,800	137,000	136,900	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordin.
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau	30,800	6,300
	b.	Frais de tournées	44,900	9,000
			73,700	15,300
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
21	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes	35,000	"
	b.	— aux géomètres du cadastre	50,200	"
	c.	— aux commis ambulants du service des accises	30,000	"
	d.	— aux experts de la contribution personnelle	60,000	"
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit de tabacs et de boissons alcooliques.	35,000	"
	f.	— aux porteurs de contraintes	50,000	"
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	"
	h.	— de déplacement aux employés des provinces.	5,500	"
	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 3 mars 1851	61,500	"
	j.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de la conservation du cadastre	40,000	"
	k.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000	"
	l.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000	"
	m.	Frais d'escorte de la douane	16,000	"
			411,500	"
		A REPORTER. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
8,733,400	36,500	8,769,900	8,769,800	137,000	136,900	
130,000	»	130,000	120,000	10,000	»	
»	75,000	75,000	40,000	35,000	»	
75,700	13,500	91,000	100,000	»	9,000	
411,500	»	411,500	403,000	8,500	»	
9,350,600	126,800	9,477,400	9,432,800	190,500	145,900	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,350,600	126,800	9,477,400	9,432,800	190,500	145,900	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
162,400	»	162,400	162,400	»	»	
9,520,000	126,800	9,646,800	9,602,200	190,500	145,900	
AUGMENTATION. . . fr.				44,600		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES	
				ordinaires.	extraordina.
	a.				
		9	8,000	72,000	»
	b.				
		6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	39,000	»
	c.				
		12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
		12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	9	3,500 à 4,500	56,000	»
	e.	19	4,500 à 2,500	57,000	»
	f.	2	1,200 à 1,400	2,800	»
	g.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	h.	4	»	2,100	»
	i.	1	5,000	5,000	»
	j.	1	3,200	3,200	»
	k.	»	»	2,400	»
	l.	31	1,000 à 2,000	43,500	»
	m.	»	»	5,000	»
		128		458,800	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. --- Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	5,000	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
	c.	Pontonnier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Canal de Charleroy.</i>				
	d.	Receveurs	6	350 à 3,000	18,000	»
	e.	Éclusiers au service du contrôle	10	200 à 250	2,400	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	5	250 à 350	1,450	»
	g.	Garde-canal messenger	1	175	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	5,000	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	400 à 900	6,500	»
	j.	Messagers gardes-canal.	2	1,000 et 1,150	2,150	»
26		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
	l.	Pontonnier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Meuse.</i>				
	m.	Percepteurs	5	300 à 1,250	5,500	»
		<i>Escaut.</i>				
	n.	Éclusiers-receveurs	7	350 à 550	3,050	»
		<i>Demer.</i>				
	o.	Éclusier-receveur.	1	350	350	»
	p.	Pontonnier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Lys.</i>				
	q.	Éclusiers-receveurs	6	500 à 350	2,500	»
	r.	Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	350	»
		A REPORTER.	66		61,775	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870			CRÉDIT <i>alloué</i> POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
			<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
			REPORT.			
			<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
	s.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
	t.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	16	200 à 350	3,700	»
	u.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
			<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	7	150 à 350	1,550	»
			<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
	w.	Percepteur	1	700	700	»
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 650	4,200	»
	y.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
	z.	Garde-canal messenger	1	175	175	»
			<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
	aa.	Éclusiers-receveurs	3	350 à 450	1,150	»
	bb.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
			<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
	cc.	Éclusiers-receveurs	4	350 à 700	1,850	»
	dd.	Gardes-canal messagers	2	175	550	»
			<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>			
	ee.	Percepteur	1	500	500	»
	ff.	Éclusiers-receveurs	2	200 et 650	850	»
			<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
	gg.	Éclusiers-receveurs	2	150 et 400	550	»
	hh.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,000 à 4,500	23,600	»
	ii.	Sous-contrôleurs	1	2,400	2,400	»
			A REPORTER.			
			127		105,500	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
			REPORT.	127	103,500	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	jj.	Délégués à la recette.	3	1,100 à 1,350	4,200	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	kk.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage.	4	»	3,500	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
26 (suite).	ll.	Concierge	1	800	800	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	mm.	Concierge surveillant	1	1,500	1,500	»
		<i>Palais de Teroueren.</i>				
	nn.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,000
	oo.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			142	116,800	7,000
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	1,800 à 6,000	32,400	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 3,800	14,400	»
27	c.	Gardes généraux	22	1,800 à 2,800	51,600	»
	d.	Brigadiers et gardes.	300	50 à 1,530	250,180	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»
			332	332,580	»
28	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
29	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
116,800	7,000	125,800	125,800	»	»	
352,580	»	352,580	352,580	»	»	
1,110,000	»	1,110,000	1,110,000	»	»	
60,000	»	60,000	54,000	6,000	»	
2,078,180	7,000	2,085,180	2,079,180	6,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
			ordinaires.	extraordin.
		REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Matériel.</i>		
30	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	16,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	3,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	29,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	11,500	»
			60,500	»
		<i>Dépenses du domaine.</i>		
31	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	16,000	»
	b.	— du palais et du parc de Tervueren	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	28,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	5,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	»
	f.	Remboursements de prix d'engagères et rémérés de biens	2,000	»
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet	5,000	»
	h.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			95,500	10,000
32	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
35	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,078,180	7,000	2,085,180	2,079,180	6,000	»	
60,500	»	60,500	60,500	»	»	
95,500	10,000	105,500	105,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,285,680	17,000	2,302,680	2,296,680	6,000	»	
AUGMENTATION fr.				6,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	160	Administration centrale
II.	162	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	164	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	174	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	184	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
971,900 »	37,000 »	1,008,900 »	1,087,000 »	»	78,100 »	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
9,520,000 »	126,800 »	9,646,800 »	9,602,200 »	44,600 »	»	
2,285,680 »	17,000 »	2,302,680 »	2,296,680 »	6,000 »	»	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
12,995,580 »	180,800 »	13,174,380 »	13,201,880 »	50,600 »	78,100 »	
DIMINUTION. fr.				27,500 »		

(88)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1870.

LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1868,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

- publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1°. Pensions de retraite accordées

NUMÉROS de l'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils OÙLIPATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		OMBRE.	AGE.	
1	5215	9 février 1868 .	Receveur des accises	22	75	Veuf	»	»	Age avancé .
2	5216	Id.	Receveur des contributions	56	66	Célibataire	»	»	Id.
3	5217	Id.	Id.	22	63	Marié	»	»	Infirmités
4	5218	Id.	Commis aux écritures	24	58	Célibataire	»	»	Id.
5	5219	Id.	Id.	22	66	Marié	»	»	Age avancé .
6	5220	Id.	Receveur du timbre	18	67	Veuf	»	»	Id.
7	5221	Id.	Brigadier des douanes	24	65	Id.	»	»	Id.
8	5222	Id.	Id.	24	65	Marié	5	17 16 14 10 5	Id.
9	5225	Id.	Id.	25	67	Id.	»	»	Id.
10	5224	Id.	Id.	19	66	Id.	»	»	Id.
11	5225	Id.	Id.	19	62	Id.	»	»	Infirmités
12	5226	17 mars 1868 .	Id.	19	58	Id.	1	16	Id.
13	5227	9 février 1868 .	Id.	21	56	Id.	4	17 15 12 8	Id.
14	5228	Id.	Sous-brigadier des douanes	56	68	Id.	»	»	Age avancé .
15	5229	17 mars 1868 .	Id.	28	63	Id.	»	»	Infirmités
16	5250	Id.	Id.	20	55	Id.	2	15 12	Id.
17	5251	Id.	Id.	19	40	Id.	»	»	Id.
18	5252	9 février 1868 .	Id.	55	62	Veuf	3	17 15 11	Id.
19	5253	Id.	Id.	19	59	Id.	1	15	Id.
20	5254	Id.	Id.	22	54	Marié	»	»	Id.
21	5255	Id.	Id.	27	59	Célibataire	»	»	Id.
22	5256	17 mars 1868 .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	24	65	Veuf	»	»	Age avancé .
23	5257	Id.	Receveur des contributions	20	70	Marié	»	»	Id.
24	5258	Id.	Contrôleur des douanes	28	65	Id.	4	15 13 9 7	Id.
25	5259	9 février 1868 .	Brigadier des douanes	21	57	Id.	»	»	Infirmités
26	5240	Id.	Id.	19	63	Id.	»	»	Id.
27	5241	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	59	Id.	»	»	Id.
28	5242	Id.	Id.	20	64	Id.	2	15 10	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
6,750	»	55 6 »	»	55 6 »	5,500	1 ^{er} janvier 1868.	15	Maximum.
2,119	»	50 11 »	»	50 11 »	1,007	Id.	»	
3,216	17 5 »	24 2 »	»	41 5 »	2,144	Id.	13	Id.
2,150	»	51 4 »	»	51 4 »	1,155	Id.	»	
2,160	»	44 4 »	»	44 4 »	1,440	Id.	15	Id.
4,070	»	49 5 »	»	49 5 »	3,515	Id.	»	
1,580	41 6 »	1 »	»	42 6 »	920	Id.	15	Id.
1,580	41 7 »	»	»	41 7 »	920	Id.	15	Id.
1,580	41 6 »	2 »	»	45 6 »	920	Id.	15	Id.
1,580	41 6 »	»	4 10 »	46 4 »	920	Id.	15	Id.
1,580	56 5 »	1 »	4 10 »	42 1 »	920	Id.	15	Id.
1,580	51 10 »	»	6 9 »	58 7 »	920	Id.	15	Id.
1,580	55 4 »	»	»	55 4 »	886	Id.	»	
1,095	52 6 »	»	»	52 6 »	617	Id.	»	
1,095	54 2 »	»	»	54 2 »	680	Id.	»	
1,095	54 10 »	»	»	54 10 »	695	Id.	59	
998	17 11 »	»	5 2 »	21 1 »	575	Id.	»	
1,095	29 »	»	»	29 »	577	Id.	»	
1,095	51 1 28	»	8 7 2	59 9 »	750	Id.	15	Maximum
1,095	52 10 »	»	»	52 10 »	655	Id.	»	
1,095	52 8 »	»	»	52 8 »	650	Id.	»	
6,750	»	40 5 »	»	40 5 »	5,500	Id.	15	Id.
2,565	15 6 »	55 1 »	»	50 7 »	1,575	Id.	15	Id.
2,970	55 9 »	»	0 8 »	56 5 »	1,960	Id.	»	
1,580	55 5 »	»	»	55 5 »	884	Id.	»	
1,580	55 4 »	»	4 11 »	40 5 »	920	Id.	15	Id.
1,559	28 » 17	»	10 6 15	58 7 »	1,059	Id.	15	Id.
1,095	54 7 »	»	»	54 7 »	688	Id.	»	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	AGE.	
20	3243	17 mars 1868	Sous-brigadier des douanes.	22	58	Veuf . . .	»	»	Infirmités . . .
30	3244	9 février 1868	Id.	19	62	Célibataire .	»	»	Id. . .
31	3245	Id.	Préposé des douanes	22	58	Id.	»	»	Id.
32	3246	Id.	Id.	25	55	Marié	2	16 11	Id.
35	3247	Id.	Id.	19	60	Célibataire .	»	»	Id.
34	3248	Id.	Id.	24	49	Id.	»	»	Id.
35	3249	Id.	Matelot des douanes	21	49	Marié.	»	»	Id.
36	3250	Id.	Préposé des douanes	22	54	Id.	1	5	Id.
37	3251	17 mars 1868	Id.	19	65	Id.	»	»	Id.
38	3252	9 février 1868	Id.	25	45	Id.	»	»	Id.
39	3253	17 mars 1868	Id.	24	60	Veuf	2	17 10	Id.
40	3254	9 février 1868	Id.	25	62	Célibataire .	»	»	Id.
41	3255	Id.	Id.	20	57	Id.	»	»	Id.
42	3256	Id.	Id.	19	57	Marié	»	»	Id.
43	3257	Id.	Brigadier des douanes	18	61	Id.	»	»	Id.
44	3258	Id.	Id.	19	55	Célibataire .	»	»	Id.
45	3259	Id.	Id.	19	65	Marié	»	»	Age avancé .
46	3260	17 mars 1868	Receveur des contributions	21	58	Id.	»	»	Infirmités . . .
47	3261	9 février 1868	Vérificateur des douanes	52	68	Id.	»	»	Age avancé .
48	3262	17 mars 1868	Contrôleur du cadastre	54	66	Id.	»	»	Id.
49	3263	9 février 1868	Chef de bureau au Ministère	21	65	Id.	»	»	Id.
50	3264	Id.	Sous-brigadier des douanes	27	61	Id.	»	»	Infirmités . . .
51	3265	26 juillet 1868	Garde-forestier	52	66	Id.	»	»	Age avancé .
52	3266	9 février 1868	Préposé des douanes	19	56	Célibataire .	»	»	Infirmités . . .
53	3267	Id.	Géomètre du cadastre	25	70	Veuf	»	»	Age avancé .
54	3268	Id.	1 ^{er} commis de direction des contrib.	21	61	Célibataire .	»	»	Infirmités . . .
55	3269	Id.	Receveur des contributions	25	65	Marié	»	»	Age avancé .
56	3270	17 mars 1868	Id.	24	66	Id.	»	»	Id.
57	3271	Id.	Lieutenant des douanes	21	67	Id.	»	»	Id.
58	3272	9 février 1868	Vérificateur des douanes	25	65	Id.	»	»	Id.
59	3273	21 juin 1868	Inspecteur des contributions en disponibilité.	21	65	Id.	»	»	Id.
60	3274	29 avril 1868	Receveur des droits de navigation.	40	69	Veuf	»	»	Infirmités . . .
61	3275	17 mars 1868	Sous-brigadier des douanes	19	62	Marié	»	»	Id.
62	3276	Id.	Préposé des douanes	21	60	Id.	»	»	Id.
63	3277	Id.	Id.	15	65	Id.	»	»	Age avancé .
64	3278	Id.	Id.	24	48	Célibataire .	»	»	Infirmités . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLE de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqué.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
1,095	55	6	"	"	706	1 ^{er} janvier 1868.	"	
1,100	24	10	"	7 9 "	755	Id.	5 et 9	Accident.
995	29	10	"	6 1 "	652	Id.	"	
1,555	28	"	"	"	679	Id.	"	
995	51	5	"	9 5 "	665	Id.	15	Maximum.
895	18	1	"	6 4 "	581	Id.	"	
1,100	28	"	"	"	560	Id.	"	
995	52	6	"	"	587	Id.	"	
980	54	4	"	5 5 "	655	Id.	15	Id.
900	15	5	"	5 "	408	Id.	5 et 9	Accident.
975	27	"	24	7 10 6	597	Id.	"	
995	56	11	"	"	665	Id.	15	Maximum.
995	27	2	"	10 4 "	619	Id.	"	
995	29	9	16	7 8 14	656	Id.	"	
1,580	56	2	8	6 7 22	920	Id.	15	Id.
1,580	51	"	"	5 1 "	885	Id.	"	
1,580	41	7	"	4 10 "	920	Id.	15	Id.
2,198	15	4	"	22 1 "	1,557	Id.	"	
5,000	12	5	"	24 7 "	1,811	Id.	"	
5,410	"	"	"	52 7 "	1,709	Id.	"	
4,880	"	"	"	44 " "	5,255	Id.	15	Id.
1,095	55	10	"	"	675	Id.	"	
410	52	11	"	"	245	Id.	"	
955	22	10	"	15 1 "	576	Id.	"	
2,740	"	"	"	47 11 "	1,826	Id.	15	Id.
4,750	"	"	"	40 4 "	2,947	Id.	"	
5,596	14	7	"	27 11 "	5,500	Id.	15	Id.
2,000	24	9	"	16 10 "	1,555	Id.	15	Id.
1,970	46	10	"	"	1,515	Id.	15	Id.
5,000	17	6	"	22 7 "	1,996	Id.	"	
4,508	1	5	"	36 11 "	2,676	25 janvier 1868.	"	
5,715	"	"	"	28 7 "	1,655	1 ^{er} février 1868.	"	
1,095	52	4	"	9 7 "	750	Id.	15	Id.
995	50	11	11	7 10 19	663	Id.	15	Id.
995	26	4	"	21 8 "	663	Id.	15	Id.
977	24	4	"	"	452	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMMÉS	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVERSENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBS.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
65	5270	20 avril 1868	Receveur des contributions . . .	24	60	Marié . . .	•	»	Age avancé .
66	5280	17 mars 1868	Receveur des douanes . . .	24	65	Id. . .	»	»	Id. .
67	5281	20 avril 1868	Sous-brigadier des douanes . . .	10	58	Id. . .	2	14 9	Infirmités . .
68	5282	Id. . .	Préposé des douanes . . .	19	60	Id. . .	2	17 5	Id. . .
69	5285	20 avril 1868	Id. . .	19	58	Marié . . .	5	17 15 13 8 4	Id. . .
70	5284	Id. . .	Id. . .	22	57	Veuf . . .	1	16	Id. . .
71	5285	Id. . .	Id. . .	24	48	Marié . . .	4	17 14 9 1	Id. . .
72	5286	Id. . .	Id. . .	19	49	Célibataire .	»	»	Id. . .
73	5287	Id. . .	Id. . .	55	59	Veuf . . .	1	4	Id. . .
74	5288	21 juin 1868.	Sous-brigadier des douanes . . .	19	62	Marié . . .	3	16 15 11	Id. . .
75	5289	20 avril 1868	Préposé des douanes . . .	50	65	Id. . .	»	»	Age avancé .
76	5290	21 juin 1868.	Commis des accises . . .	26	67	Id. . .	»	»	Id. .
77	5291	29 avril 1868	Receveur du timbre . . .	28	70	Id. . .	»	»	Id. .
78	5292	Id. . .	Id. des contributions . . .	19	60	Id. . .	»	»	Infirmités . .
79	5293	26 juillet 1868	Id. Id. . .	25	65	Célibataire .	»	»	Age avancé .
80	5294	29 avril 1868	Id. Id. . .	20	66	Veuf . . .	»	»	Id. .
81	5295	Id. . .	Brigadier des douanes . . .	19	59	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
82	5296	Id. . .	Préposé des douanes . . .	51	56	Id. . .	»	»	Id. . .
83	5297	Id. . .	Id. . .	20	57	Veuf . . .	•	»	Id. . .
84	5298	Id. . .	Id. . .	20	57	Marié . . .	2	15 5	Id. . .
85	5299	Id. . .	Id. . .	18	55	Id. . .	2	7 5	Id. . .
86	5300	Id. . .	Sous-contrôleur des accises . . .	24	66	Veuf . . .	»	»	Age avancé .
87	5301	Id. . .	Garde forestier . . .	24	67	Marié . . .	»	»	Id. .
88	5302	Id. . .	Commis des accises . . .	25	65	Célibataire .	»	»	Id. .
89	5303	21 juin 1868.	Préposé des douanes . . .	52	65	Id. . .	•	»	Id. .
90	5304	26 juillet 1868	Garde forestier . . .	58	74	Marié . . .	»	»	Id. .
91	5305	21 juin 1868.	Préposé des douanes . . .	51	65	Id. . .	•	»	Id. .
92	5306	Id. . .	Garde forestier . . .	29	66	Id. . .	»	»	Id. .
93	5307	Id. . .	2 ^{me} Commis contrôleur du timbre.	29	71	Id. . .	1	13	Id. .
94	5308	9 septem. 1868.	Receveur des contributions . . .	25	67	Id. . .	»	»	Id. .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 8 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
4,070	7 0 15	34 1 16	»	41 8 »	2,004	1 ^{er} février 1868.	»	
4,756	12 11 »	28 9 »	»	41 8 »	3,170	Id.	13	Maximum.
1,095	32 » »	»	7 7 »	39 7 »	730	1 ^{er} mars 1868.	13	Id.
995	32 3 »	»	9 6 »	41 9 »	663	Id.	13	Id.
995	50 3 24	»	9 3 6	59 9 »	663	Id.	15	Id.
995	35 2 »	»	»	55 2 »	636	Id.	»	
970	24 2 »	»	»	24 2 »	430	Id.	»	
909	19 10 »	»	7 4 »	27 2 »	450	Id.	»	
959	24 1 »	»	»	24 1 »	419	Id.	»	
1,095	33 0 »	»	4 10 »	58 7 »	730	Id.	13	Id.
995	35 4 »	»	»	55 4 »	659	Id.	»	
1,483	40 6 »	»	»	40 6 »	988	Id.	15	Id.
4,917	»	41 11 »	»	41 11 »	3,170	Id.	»	
2,116	21 0 23	16 1 7	»	37 2 »	1,553	Id.	»	
3,582	»	39 8 »	»	39 8 »	2,185	Id.	»	
3,604	41 5 »	4 10 »	»	46 5 »	3,500	Id.	15	Id.
1,383	38 5 28	»	1 8 2	40 » »	922	Id.	13	Id.
995	26 1 »	»	»	26 1 »	471	Id.	»	
995	28 5 »	»	8 7 »	36 10 »	642	Id.	»	
995	29 9 »	»	6 8 »	36 5 »	640	Id.	»	
979	24 5 »	»	7 11 »	52 2 »	530	Id.	»	
1,966	41 8 »	»	»	41 8 »	1,510	Id.	13	Id.
541	42 5 »	»	1 » »	43 5 »	360	Id.	13	Id.
1,435	41 10 »	»	»	41 10 »	988	Id.	15	Id.
995	35 8 »	»	»	55 8 »	645	Id.	»	
595	55 7 »	»	1 » »	56 7 »	594	1 ^{er} avril 1868.	59	
996	34 5 »	»	»	34 5 »	620	Id.	»	
493	36 9 »	»	»	36 9 »	328	1 ^{er} mai 1868.	13	Id.
2,460	»	42 4 »	»	42 4 »	1,602	Id.	»	
2,805	15 » »	50 1 »	»	45 1 »	1,870	1 ^{er} juin 1868.	13	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE	NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
	du registre des pensions.				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONNE.	AGE.	
					Ann.	Ann.			Ann.	
95	5309	21 juin 1868.	Brigadier des douanes	20	57	Marié	1	17	Infirmités	
96	5310	Id.	Id.	19	65	Id.	»	»	Age avancé	
97	5311	26 juillet 1868 .	Sous-brigadier des douanes	30	66	Id.	1	17	Id.	
98	5312	21 juin 1868. . .	Id.	26	59	Id.	»	»	Infirmités	
99	5313	Id.	Id.	25	63	Id.	»	»	Id.	
100	5314	26 juillet 1868 .	Préposé des douanes	21	62	Veuf	»	»	Id.	
101	5315	Id.	Id.	19	65	Marié	»	»	Id.	
102	5316	Id.	Id.	29	65	Id.	»	»	Id.	
105	5317	21 juin 1868. . .	Id.	19	60	Célibataire	»	»	Id.	
104	5318	26 juillet 1868 .	Id.	19	64	Id.	»	»	Id.	
105	5319	21 juin 1868. . .	Id.	24	59	Id.	»	»	Id.	
106	5320	26 juillet 1868 .	Id.	19	59	Id.	»	»	Id.	
107	5321	Id.	Id.	25	60	Id.	»	»	Id.	
108	5322	21 juin 1868. . .	Id.	19	65	Id.	»	»	Age avancé	
109	5323	26 juillet 1868 .	Receveur des contributions	21	65	Marié	»	»	Id.	
110	5324	21 juin 1868. . .	Id.	15	66	Id.	»	»	Id.	
111	5325	9 sept. 1868 . . .	Géomètre du cadastre	26	68	Id.	»	»	Id.	
112	5326	21 juin 1868. . .	Préposé des douanes	18	57	Célibataire	»	»	Infirmités	
115	5327	Id.	Id.	13	50	Veuf	2	14 12	Id.	
114	5328	26 juillet 1868 .	Id.	19	60	Marié	»	»	Id.	
115	5329	Id.	Id.	19	60	Id.	»	»	Id.	
116	5330	21 juin 1868. . .	Id.	15	56	Id.	2	16 15	Id.	
117	5331	Id.	Id.	19	45	Célibataire	»	»	Id.	
118	5332	26 juillet 1868 .	Matelot des douanes	52	60	Marié	»	»	Id.	
119	5333	21 juin 1868. . .	Préposé des douanes	29	56	Id.	5	17 15 13 12 1	Id.	
120	5334	Id.	Commis aux écritures	20	57	Id.	1	15	Id.	
121	5335	Id.	Sous-lieutenant des douanes	52	58	Id.	»	»	Id.	
122	5336	26 juillet 1868 .	Brigadier des douanes	50	62	Id.	3	17 14 10	Id.	
125	5337	21 juin 1868. . .	Sous-brigadier des douanes	19	65	Célibataire	»	»	Id.	
124	5338	26 juillet 1868 .	Id.	25	60	Marié	4	15 13 11 9	Id.	
125	5339	Id.	Préposé des douanes	20	55	Id.	»	»	Id.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.						
	BASES DES PENSIONS.													
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.										
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.											
1,388	28	1	21	»	4	10	9	55	»	»	813	1 ^{er} juin 1808.	»	
1,388	35	2	»	»	4	10	»	40	»	»	925	Id.	13	Maximum.
1,007	35	9	»	»	»	»	»	35	9	»	715	Id.	»	
1,088	33	4	»	»	»	»	»	35	4	»	659	Id.	»	
1,007	37	5	»	»	»	»	»	37	5	»	731	Id.	13	Id.
997	37	»	17	»	8	11	13	41	»	»	664	Id.	13	Id.
997	31	6	»	»	4	10	»	36	4	»	645	Id.	»	
997	35	11	»	»	»	»	»	35	11	»	614	Id.	»	
997	31	6	28	»	9	2	»	40	7	»	664	Id.	13	Id.
997	31	4	26	»	4	9	4	36	2	»	642	Id.	»	
997	30	5	17	»	4	5	13	34	11	»	620	Id.	»	
997	28	»	7	»	10	»	»	38	1	»	662	Id.	»	
997	27	»	8	»	»	»	»	27	8	»	501	Id.	»	
997	31	8	21	»	4	9	9	36	6	»	648	Id.	»	
5,440	»	»	»	44	5	»	»	44	5	»	5,500	Id.	13	Id.
2,000	11	1	»	32	4	»	11	»	»	»	1,333	Id.	13	Maximum. — Blessé
2,578	»	»	»	42	1	»	»	42	1	»	1,669	Id.	»	dans les combats de la
997	27	8	»	»	»	»	»	42	1	»	1,669	Id.	»	révolution, en 1850.
997	27	8	»	»	10	1	»	37	9	»	636	Id.	»	
997	28	1	16	»	1	9	14	29	11	»	537	Id.	»	
997	31	6	24	»	8	5	6	40	»	»	664	Id.	13	Maximum.
997	32	10	»	»	7	9	»	40	7	»	664	Id.	13	Id.
997	31	7	»	»	8	»	»	39	7	»	664	Id.	13	Id.
905	18	7	»	»	6	8	»	25	3	»	598	Id.	»	
1,100	28	2	»	»	»	»	»	28	2	»	565	Id.	»	
997	27	8	»	»	»	»	»	27	8	»	501	Id.	»	
1,945	27	11	28	4	1	»	4	5	2	»	1,258	Id.	»	
1,782	35	9	»	»	»	»	»	35	9	»	1,158	Id.	»	
1,388	32	11	»	»	»	»	»	32	11	»	830	Id.	»	
1,097	28	9	17	»	5	10	13	34	8	»	675	Id.	»	
1,097	33	2	»	»	»	»	»	33	2	»	701	Id.	»	
997	30	4	26	»	5	4	4	35	0	»	635	Id.	»	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIÈNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
126	5340	21 juin 1868.	Sous-brigadier des douanes.	33	65	Marié	»	»	Age avancé
127	5341	Id.	Préposé des douanes.	10	65	Id.	»	»	Id.
128	5342	26 juillet 1868.	Garde forestier.	26	70	Id.	»	»	Infirmités
129	5343	Id.	Commis aux écritures.	22	59	Veuf.	»	»	Id.
150	5344	Id.	Préposé des douanes.	19	59	Célibataire.	»	»	Id.
131	5345	21 juin 1868.	Brigadier des douanes.	21	57	Marié	»	»	Id.
152	5346	9 sept. 1868.	Id.	20	57	Id.	»	»	Id.
133	5347	26 juillet 1868.	Garde forestier.	50	69	Id.	»	»	Age avancé
134	5348	Id.	Sous-brigadier des douanes.	20	57	Id.	5	13 12 5	Infirmités
155	5349	9 sept 1868.	Préposé des douanes.	26	59	Veuf.	»	»	Id.
156	5350	18 nov. 1868.	Id.	51	60	Id.	»	»	Id.
157	5351	9 sept. 1868.	Commis des accises.	26	62	Id.	»	»	Id.
158	5352	Id.	Contrôleur des douanes.	26	68	Célibataire.	»	»	Age avancé
159	5353	Id.	Id.	21	60	Marié	»	»	Infirmités
140	5354	Id.	Brigadier des douanes.	19	61	Id.	»	»	Id.
141	5355	Id.	Directeur à l'administrat. centrale.	29	71	Id.	»	»	Age avancé
142	5356	Id.	Id.	20	72	Id.	»	»	Id.
143	5357	Id.	Directeur des contributions.	18	65	Id.	»	»	Id.
144	5358	18 nov. 1868.	Receveur des contributions.	55	65	Id.	»	»	Id.
145	5359	9 sept. 1868.	Brigadier des douanes.	21	47	Veuf.	»	»	Infirmités
146	5360	Id.	Commis des accises.	58	68	Id.	»	»	Age avancé
147	5361	Id.	Garde forestier.	25	77	Marié	»	»	Id.
148	5362	22 nov. 1868.	Id.	19	57	Id.	2	17 10	Infirmités
149	5363	9 sept. 1868.	Sous-brigadier des douanes.	16	55	Id.	8	16 15 14 11 9 6 5 1	Id.
150	5364	18 nov. 1868.	Inspecteur provincial.	20	68	Id.	»	»	Age avancé
151	5365	9 sept. 1868.	Receveur du timbre.	25	66	Célibataire.	»	»	Id.
152	5366	5 janvier 1869.	Conservateur des hypothèques.	25	65	Marié	»	»	Id.
153	5367	9 sept. 1868.	Préposé des douanes.	28	58	Célibataire.	»	»	Infirmités
154	5368	18 nov. 1868.	Id.	19	48	Id.	»	»	Id.
155	5369	Id.	Id.	54	65	Marié	»	»	Age avancé.
156	5370	Id.	Receveur de l'enregistrement.	31	65	Id.	2	15 14	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
1,097	32 4 0	"	"	32 4 0	644	1 ^{er} juin 1868.	"	
997	37 7 "	"	4 10 "	42 5 "	604	Id.	15	Maximum.
306	28 7 "	"	"	28 7 "	205	Id.	"	
1,788	37 2 "	"	"	37 2 "	1,022	Id.	"	
997	32 10 "	"	7 4 "	40 2 "	664	Id.	15	Id.
1,588	34 5 "	"	"	34 5 "	868	Id.	"	
1,388	29 6 "	"	4 10 "	34 4 "	847	Id.	"	
645	39 2 "	"	1 " "	40 2 "	450	1 ^{er} juillet 1868.	15	Id.
1,097	27 0 16	"	8 4 14	36 2 "	695	Id.	"	
997	35 4 "	"	"	35 4 "	604	1 ^{er} août 1868.	"	
997	28 5 "	"	"	28 5 "	515	Id.	"	
1,491	32 6 24	"	3 5 6	36 " "	961	Id.	"	
4,170	42 1 "	"	"	42 1 "	2,780	Id.	15	Id.
3,959	38 10 "	"	"	38 10 "	2,659	Id.	15	Id.
1,391	35 8 "	"	8 5 "	42 1 "	927	Id.	15	Id.
7,958	"	42 4 "	"	42 4 "	5,000	Id.	15	Id.
7,958	"	32 4 "	"	32 4 "	5,000	Id.	15	Id.
8,000	"	47 7 "	"	47 7 "	5,000	Id.	15	Id.
5,007	"	50 5 "	"	50 5 "	1,399	Id.	"	
1,282	26 10 "	"	"	26 10 "	625	Id.	"	
1,491	30 1 "	"	"	30 1 "	815	Id.	"	
447	51 7 "	"	"	51 7 "	298	Id.	15	Id.
700	27 9 "	"	7 2 "	34 11 "	466	Id.	59 et 13	Accident et maxim.
1,097	50 5 19	"	8 4 11	38 8 "	731	Id.	15	Maximum.
6,274	30 5 28	18 5 2	"	48 0 "	4,182	Id.	15	Id.
7,409	"	41 7 "	"	41 7 "	3,500	Id.	15	Id.
10,710	"	41 11 "	"	41 11 "	5,500	1 ^{er} sept. 1868.	"	
853	10 1 "	"	"	10 1 "	175	Id.	14	Minimum.
951	25 8 "	"	6 5 "	29 11 "	500	Id.	39	
998	31 3 "	"	"	31 3 "	567	Id.	"	
5,680	"	34 5 "	"	34 5 "	1,939	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈNENT des pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUVES?	S'ils sont mariés ou VEUVES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOUVEAU.	ÂGE.	
157	3371	18 nov. 1868 .	Géomètre du cadastre	21	58	Marié.	5	17 15 14 12 8	Infirmités
158	3372	mars 1869 .	Receveur de l'enregist. révoqué .	29	66	Id.	3	6 5 5	Révocation.
150	3373	18 nov. 1868. .	Huissier de cabinet	28	68	Id.	"	"	Âge avancé.
160	3374	mars 1869 .	Garde forestier	29	72	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
2,580	"	51 7 "	"	31 7 "	1,255	1 ^{er} oct. 1868.	"	
4,972	"	36 8 "	"	36 8 "	1,860	21 oct. 1868 .	50	Pension réduite aux deux tiers.
1,996	"	40 4 "	"	40 4 "	1,258	1 ^{er} nov. 1868.	"	
765	42 7 "	"	"	42 7 "	510	1 ^{er} déc. 1868 .	15	Maximum.
TOTAL. fr.					187,801			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2^e Extinctions de pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1868.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?	
D'ORDRE.	du registre des pensions	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.					à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.
			Ans	Ans.			Ans Mois.	Francs.		
1	4780	2760	67	70	1 juin 1865.	30 novemb. 1867.	2 6	Décès.	1,468	Veuve.
2	5219	2761	65	66	1 janvier 1867.	Id.	0 11	Id.	2,467	Id.
3	4420	2762	65	69	1 janvier 1864.	31 août 1867.	5 8	Id.	610	Id.
4	5462	2765	74	74	1 octobre 1867.	30 novemb. 1867.	0 2	Id.	3,500	»
5	1542	2764	56	74	1 février 1850.	Id.	17 10	Id.	586	Veuve.
6	801	2765	71	90	1 mars 1849.	31 octobre 1867	18 8	Id.	758	»
7	757	2766	66	85	Id.	Id.	18 8	Id.	1,768	»
8	4955	2769	57	59	1 février 1866.	30 novemb. 1867.	1 10	Id.	595	Veuve.
9	4751	2770	65	66	1 avril 1865.	Id.	2 8	Id.	656	Id.
10	5905	2771	57	65	1 mars 1862.	31 décemb. 1867.	5 10	Id.	462	Id.
11	3595	2775	65	72	1 septemb. 1860.	30 avril 1867.	6 8	Id.	1,008	Id.
12	3016	2774	67	77	1 décemb. 1857.	30 novemb 1867.	10 »	Id.	200	Id.
13	2966	2775	67	77	1 septemb. 1857.	31 décemb 1867.	10 4	Id.	5,582	Id.
14	4695	2776	66	69	1 mars 1865.	Id.	2 10	Id.	910	»
15	4	2777	72	95	1 novemb. 1844.	Id.	25 2	Id.	848	»
16	5559	2778	65	64	1 mars 1867.	Id.	0 10	Id.	5,500	Veuve
17	3018	2779	61	71	1 décemb. 1857.	Id.	10 1	Id.	856	Orphelins.
18	4184	2782	55	58	1 mars 1865.	Id.	4 10	Id.	608	»
19	1775	2784	67	85	1 septemb. 1851.	31 janvier 1868.	16 5	Id.	352	»
20	5255	2786	52	55	1 janvier 1867.	Id.	1 1	Id.	650	Veuve.
21	2200	2789	67	81	1 janvier 1854.	Id.	14 1	Id.	5,549	Id.
22	2884	2790	56	59	1 juin 1845.	Id.	22 8	Id.	455	Id.
23	5555	2791	66	67	1 avril 1867.	Id.	0 10	Id.	760	»
24	4241	2795	67	71	1 juin 1865.	30 avril 1867.	5 11	Id.	657	»
25	4057	2796	64	66	1 février 1866.	31 janvier 1868.	2 »	Id.	1,105	Veuve.
26	1671	2797	52	69	1 novemb. 1850.	Id.	17 5	Id.	558	Id.
27	2655	2798	54	65	1 mai 1856.	30 avril 1867.	11 »	Id.	470	Id.
28	1958	2799	65	80	1 octobre 1852.	Id.	14 7	Id.	785	»
29	5176	2800	60	60	1 octobre 1866	31 janvier 1867	0 4	Id.	646	Veuve.
30	2505	2801	59	75	1 juillet 1854.	31 décemb 1867.	15 6	Id.	1,061	Id.
31	5696	2805	61	67	1 mars 1861.	30 juin 1867.	6 4	Id.	788	»
32	1596	2804	60	78	1 mai 1850.	31 janvier 1868.	17 9	Id.	525	»
33	2507	2805	74	86	1 septemb. 1855.	31 août 1867.	12 »	Id.	522	Veuve.
34	4522	2806	47	48	1 octobre 1865.	30 juin 1864.	0 9	Id.	625	Id.
35	5959	2809	71	87	1 février 1852	31 janvier 1868.	16 »	Id.	1,087	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admis à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinctifs.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
36	4167	2810	39	64	1 janvier 1865.	31 octobre 1867.	4 10	Décès.	577	Veuve.
37	4072	2811	71	76	1 octobre 1862.	30 novemb. 1867.	5 2	Id.	249	"
38	1890	2812	59	75	1 juin 1852.	Id.	15 6	Id.	955	"
39	5605	2813	64	71	1 octobre 1860.	31 août 1867.	6 11	Id.	1,674	Orphelins.
40	4820	2814	65	67	1 août 1865.	31 décemb. 1867.	2 5	Id.	609	Veuve.
41	5581	2816	59	60	1 juin 1867.	29 février 1868.	0 9	Id.	909	"
42	1622	2818	47	65	1 mai 1850.	31 janvier 1868.	17 9	Id.	454	Veuve.
43	4421	2821	65	69	1 janvier 1864.	29 février 1868.	4 2	Id.	1,607	"
44	755	2824	56	75	1 février 1849.	31 mars 1868.	19 2	Id.	732	Veuve.
45	2059	2826	62	77	1 mars 1855.	Id.	15 1	Id.	5,965	"
46	2542	2828	61	75	1 octobre 1855.	29 février 1868.	12 5	Id.	1,719	"
47	1898	2829	55	71	1 juin 1852.	31 mars 1868.	15 10	Id.	721	Veuve.
48	2959	2850	70	81	1 juin 1857.	29 février 1868.	10 9	Id.	457	"
49	5222	2851	68	69	1 janvier 1867.	Id.	1 2	Id.	895	Veuve.
50	5737	2852	65	72	1 avril 1861.	30 avril 1868.	7 1	Id.	2,955	"
51	5848	2853	55	61	1 décemb. 1861.	29 février 1868.	6 5	Id.	556	Veuve.
52	5175	2855	65	66	1 octobre 1866.	31 janvier 1868.	1 4	Id.	1,264	Id.
53	4106	2856	65	70	1 décemb. 1862.	30 novemb. 1867.	5 0	Id.	5,044	Id.
54	5655	2858	40	40	1 janvier 1868.	30 avril 1868.	0 4	Id.	575	Id.
55	1919	2841	65	81	1 juillet 1852.	29 février 1868.	15 8	Id.	689	Id.
56	2490	2842	55	66	1 août 1855.	Id.	12 7	Id.	665	Id.
57	5829	2845	55	62	1 septemb. 1861.	31 mars 1868.	6 7	Id.	765	"
58	4099	2845	49	54	1 décemb. 1862.	30 avril 1868.	5 5	Id.	667	Veuve.
59	2266	2846	50	64	1 avril 1854.	31 janvier 1868.	15 10	Id.	548	"
60	5122	2848	52	62	1 juillet 1858.	29 février 1868.	9 8	Id.	552	Orphelins.
61	5299	2849	75	82	1 mai 1859.	Id.	8 10	Id.	1,094	Veuve.
62	2477	2850	55	66	1 juillet 1855.	31 mars 1868.	12 9	Id.	675	Id.
63	4929	2855	60	62	1 janvier 1866.	29 février 1868.	2 2	Id.	545	Id.
64	4461	2854	58	62	1 février 1864.	30 avril 1868.	4 5	Id.	661	Id.
65	5749	2856	75	80	1 juin 1861.	Id.	6 11	Id.	5,435	Id.
66	4508	2858	62	66	1 juin 1864.	Id.	5 11	Id.	1,152	"
67	554	2860	60	81	1 juin 1847.	31 janvier 1868.	20 8	Id.	850	Veuve.
68	5875	2861	65	71	1 décemb. 1861.	Id.	6 2	Id.	1,851	Id.
69	1790	2865	71	88	1 octobre 1851.	30 avril 1868.	16 7	Id.	1,560	"
70	2908	2864	59	71	1 mai 1857.	31 mars 1868.	10 11	Id.	254	"
71	2060	2865	55	68	1 avril 1855.	30 avril 1868.	15 1	Id.	616	Veuve.
72	5697	2867	56	65	1 mars 1861.	31 janvier 1868.	6 11	Id.	425	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
73	4495	2868	72	76	1 mai 1864.	31 mars 1868.	5 11	Décès.	761	»
74	4171	2871	66	71	1 février 1865.	30 avril 1868.	5 5	Id.	591	Veuve.
75	4599	2872	70	74	1 janvier 1864.	31 janvier 1868.	4 1	Id.	1,742	Id.
76	5636	2874	65	65	1 janvier 1868.	31 mai 1868.	0 5	Id.	1,960	Id.
77	4225	2875	55	60	1 mai 1865.	31 mars 1868.	4 11	Id.	744	Id.
78	2972	2876	61	72	1 septemb. 1857.	30 avril 1868.	10 8	Id.	599	Id.
79	835	2877	65	84	1 février 1849.	31 mai 1868.	19 4	Id.	908	Id.
80	1531	2878	51	69	1 janvier 1850.	30 avril 1868.	18 4	Id.	467	»
81	2612	2880	76	88	1 mars 1856.	30 juin 1868.	12 4	Id.	2,666	»
82	4101	2882	60	65	1 décemb. 1862.	30 avril 1868.	5 5	Id.	951	Veuve.
83	1739	2884	58	75	1 octobre 1851.	31 mai 1868.	16 8	Id.	585	Id.
84	5646	2887	48	48	1 février 1868.	30 juin 1868.	0 5	Id.	452	»
85	5668	2888	49	49	1 mars 1868.	31 mai 1868.	0 5	Id.	450	»
86	2896	2890	70	81	1 mai 1857.	31 mars 1868.	10 11	Id.	1,186	Veuve.
87	4622	2891	57	61	1 décemb. 1864.	30 juin 1868.	5 7	Id.	606	»
88	1534	2894	55	71	1 janvier 1850.	31 décemb. 1867.	18 »	Id.	251	»
89	5015	2895	74	76	1 février 1866.	30 septemb. 1867.	1 8	Id.	905	»
90	5244	2897	64	65	1 janvier 1867.	30 juin 1868.	1 5	Id.	615	Veuve.
91	5295	2898	66	75	1 mai 1859.	30 novemb. 1867.	8 7	Id.	629	»
92	4655	2899	60	65	1 janvier 1865.	31 janvier 1868.	5 1	Id.	824	Veuve.
93	4295	2900	56	60	1 juillet 1865.	31 octobre 1867.	4 4	Id.	586	»
94	5171	2901	65	66	1 septemb. 1866.	30 novemb. 1867.	1 5	Id.	552	Veuve.
95	4719	2902	66	70	1 mars 1865.	31 août 1868.	5 6	Id.	1,154	Id.
96	90	2905	52	75	1 avril 1845.	30 juin 1868.	25 5	Id.	742	»
97	2159	2904	59	74	1 octobre 1855.	31 juillet 1868.	14 10	Id.	1,320	»
98	5286	2906	69	78	1 mai 1859.	Id.	9 5	Id.	2,100	»
99	5528	2907	72	75	1 septemb. 1867.	Id.	0 11	Id.	3,500	Veuve.
100	695	2911	60	79	1 mars 1849.	29 février 1868.	19 »	Id.	2,414	Id.
101	5655	2912	65	65	1 janvier 1868.	30 avril 1868.	0 4	Id.	680	Id.
102	4760	2913	55	58	1 juin 1865.	31 juillet 1868.	5 2	Id.	694	Id.
103	5252	2914	57	59	1 janvier 1867.	Id.	1 7	Id.	615	Id.
104	5828	2916	66	75	1 juin 1861.	Id.	7 2	Id.	1,248	»
105	1840	2918	58	74	1 février 1852.	30 juin 1868.	16 5	Id.	706	Veuve.
106	5358	2919	54	65	1 septemb. 1859.	Id.	8 10	Id.	620	Id.
107	599	2921	55	74	1 janvier 1849.	31 décemb. 1867.	19 »	Id.	497	Id.
108	5245	2924	44	45	1 janvier 1867.	31 mars 1868.	1 5	Id.	275	Id.
109	520	2925	54	75	1 mars 1847.	30 juin 1868.	21 4	Id.	604	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES			DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.				
			Ans.	Ans.							
110	541	2026	50	70	1 novemb. 1848.	30 juin 1868.	19 8	Décès.	1,718	»	
111	2244	2027	70	85	1 avril 1854.	31 juillet 1867.	13 4	Id.	855	»	
112	4782	2030	65	68	1 juillet 1865.	31 Id. 1868.	5 1	Id.	5,255	Veuve.	
115	4088	2032	51	57	1 novemb. 1862.	Id.	5 9	Id.	407	»	
114	4858	2035	45	46	1 septemb. 1865.	Id.	2 11	Id.	400	»	
115	2657	2035	66	78	1 mai 1856.	31 août 1868.	12 4	Id.	1,555	Veuve.	
116	741	2038	66	86	1 mars 1849.	Id.	19 6	Id.	4,257	»	
117	145	2039	58	81	1 août 1845.	30 sept. 1868.	25 2	Id.	571	»	
118	4871	2041	65	68	1 septemb. 1865.	31 mai 1868.	2 9	Id.	884	Veuve.	
119	2876	2045	55	67	1 février 1857.	30 sept. 1868.	11 8	Id.	512	Orphelins.	
120	2508	2046	62	75	1 septemb. 1855.	31 août 1868.	15 »	Id.	504	»	
121	4404	2047	66	71	1 janvier 1864.	Id.	4 8	Id.	1,579	Veuve.	
122	4456	2055	65	69	1 février 1864.	30 sept. 1867.	5 8	Id.	602	Id.	
125	240	2056	51	75	1 juillet 1846.	31 janvier 1868.	21 7	Id.	858	»	
124	5109	2057	45	51	1 décemb. 1859.	30 avril 1868.	8 5	Id.	267	»	
125	2778	2058	56	68	1 Id. 1856.	31 mai 1868.	11 6	Id.	461	Veuve.	
126	2203	2059	68	85	1 janvier 1854.	31 juillet 1868.	14 7	Id.	285	Id.	
127	2476	2062	59	72	1 juillet 1855.	31 octobre 1868.	15 4	Id.	659	»	
128	4020	2065	62	68	1 août 1862.	Id.	6 5	Id.	259	Veuve.	
129	5720	2065	66	66	1 juin 1868.	31 août 1868.	0 5	Id.	1,555	Id.	
150	4685	2066	56	60	1 février 1865.	31 juillet 1868.	5 6	Id.	505	Id.	
131	2125	2075	56	71	1 septemb. 1855.	31 mars 1868.	14 7	Id.	1,848	Id.	
152	5285	2074	65	74	1 mai 1859.	31 janvier 1868.	8 9	Id.	4,555	Id.	
133	377	2075	55	74	1 octobre 1847.	31 juillet 1868.	20 10	Id.	615	»	
134	2592	2076	57	70	1 février 1855.	31 déc. 1867.	12 11	Id.	454	Veuve.	
135	2429	2077	56	69	1 mai 1855.	29 février 1868.	12 10	Id.	760	Id.	
156	5297	2078	74	85	1 Id. 1859.	31 mai 1868.	9 1	Id.	1,555	»	
157	4154	2082	71	77	1 janvier 1865.	31 juillet 1868.	5 7	Id.	5,000	Veuve.	
158	2591	2085	54	67	1 février 1855.	31 mars 1868.	15 2	Id.	349	»	
159	2080	2087	65	80	1 juin 1855.	31 juillet 1868.	15 2	Id.	1,126	»	
140	5754	2088	79	87	1 avril 1861.	30 sept. 1868.	7 6	Id.	951	»	
141	4727	2090	69	72	1 Id. 1865.	31 août 1868.	5 5	Id.	619	Veuve.	
142	5277	2091	60	70	1 mars 1859.	31 octobre 1868.	9 8	Id.	762	Id.	
143	5447	2094	75	82	1 janvier 1860.	31 déc. 1868.	9 »	Id.	5,500	»	
144	5591	2095	65	66	1 Id. 1868.	30 nov. 1868.	0 11	Id.	5,255	Veuve.	
TOTAL. fr.										160,516	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1870.

Montant des extinctions constatées en 1868, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr.	160,516	
Les extinctions constatées également en 1868, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à	16,777	
	<hr/>	
TOTAL des extinctions en 1868. fr.	177,295	
	<hr/>	
Au 1 ^{er} janvier 1869, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des finances, étaient de fr.	1,762,692	
Les pensions à accorder en 1869 (non compris le premier terme), sont évaluées à	148,000	
Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1866, 1867 et 1868 à . .	146,624	
	<hr/>	1,576
		<hr/>
Il en résulte que les pensions à servir au 1 ^{er} janvier 1869 seront de fr.	1,764,068	
On présume que les pensions nouvelles pour 1869 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront	146,000	
Et les extinctions	145,000	
	<hr/>	1,000
		<hr/>
De sorte que les pensions à servir en 1870, comporteront une somme de fr.	1,765,068	
Soit en chiffres ronds	1,765,000	
	<hr/>	